

La Délation : Arme Stratégique diffamatoire du Régime rwandais

Exemple : Le cas du Général-Major Aloys Ntiwiragabo, Ex-Responsable des Renseignements Militaires (G2) à l' Armée Rwandaise en 1994.

Je publie ce document sur Google pour éclairer l'opinion sur toute la publication diffamatoire qui s'y trouve au sujet de l'intéressé.

Le Général-Major Aloys Ntiwiragabo est un témoin gênant pour le régime actuel rwandais. Il détient des informations sur la responsabilité de la clique au pouvoir à Kigali dans le drame rwandais. C'est pourquoi ce régime cherche sa tête par tous les moyens. Et à défaut de l'éliminer, il fabrique des fausses accusations contre lui dans le but de le déstabiliser, le discréditer, le museler, le neutraliser, lui faire refuser certains droits, notamment le visa et l'asile, mais aussi pour saisir ses biens.

***Exemples des fausses accusations fabriquées contre lui par Kigali, en guise d'illustration de la menace et la persécution dont il est l'objet:**

-C'est à Aloys Ntiwiragabo que Kigali a d'abord attribué le massacre des 10 casques bleus belges au camp militaire de Kigali le 7 avril 1994. A la fin du mois de mai 1995, Kigali l'a fait mettre sur le mandat d'arrêt belge émis par un juge d'instruction après un séjour au Rwanda dans l'enquête sur le massacre des 10 casques bleus belges. Il était calomnié d'être le commandant du camp Kigali et d'avoir donné l'ordre de massacrer lesdits casques bleus. Cette machination fut diffusée sur les antennes de Radio Rwanda le 31 mai et le 1^{er} juin 1995.

Pourtant l'intéressé n'a jamais été le commandant du camp Kigali. Par ailleurs le 7 avril 1994 il était en mission à Yaoundé au Cameroun depuis le 3 avril 1994 et il est rentré à Kigali le 9 avril 1994 dans la soirée. La justice belge n'a pas tardé à découvrir qu'elle a été abusée et que le Général Aloys Ntiwiragabo était calomnié. L'Auditeur militaire belge a annulé le mandat d'arrêt. Les médias ont également diffusé cette information!

-Ensuite Kigali a tout fait pour impliquer le TPIR dans son harcèlement. Au mois de juillet 1997 le TPIR a délivrée au Kenya une Ordonnance contre l'intéressé, publiée sur Google, alors qu'elle était fondée sur une fausse accusation fabriquée par le régime rwandais. Cette ordonnance a été établie dans la précipitation le 22 juillet 1997. La procédure n'a pris qu'une semaine. L'affidavit du Directeur du bureau des enquêtes et la requête du Procureur ayant été faits le même jour le 15 juillet 1997 et l'ordonnance du juge le 22 juillet 1997. Le Directeur du bureau des enquêtes fonde son rapport sur un faux principe de la hiérarchie militaire, attribuant au Général Aloys Ntiwiragabo « l'autorité hiérarchique de droit et de fait sur toute l'Armée rwandaise ». Or aucun officier d'Etat-major des Forces Armées Rwandaises n'avait cette autorité. En outre le Général Ntiwiragabo n'allait pas sur le terrain avec les troupes. Il ne quittait pas la salle des opérations. En sa qualité de G2 en temps de guerre et au front actif, il s'occupait du suivi de la situation tactique sur la carte opérationnelle et de la réadaptation des plans de manœuvres.

Le Directeur du bureau des enquêtes a rapporté par ailleurs qu'au cours d'une mission à Cyangugu (Sud-Ouest du Rwanda) en avril 1994, Aloys Ntiwiragabo « aurait donné aux militaires de la place des ordres d'exterminer les Tutsi et les Hutu de l'opposition dits «Hutu

complices ». L'utilisation du conditionnel démontre que le Directeur des enquêtes a simplement fondé la poursuite sur des fausses informations lui rapportées par les délateurs avant de mener ses propres investigations. Pourtant le Général Aloys Ntiwiragabo n'a jamais été à Cyangugu durant toute la période de la tragédie rwandaise d'avril à juillet 1994. Si le Directeur du bureau des enquêtes avait mené ses propres investigations avant d'établir son rapport, il aurait su effectivement que l'intéressé n'a jamais été à Cyangugu, et il n'aurait pas lancé les poursuites injustifiées contre lui. C'est donc après son enquête que le TPIR a découvert que le Général Aloys Ntiwiragabo était calomnié et a retiré son nom de la liste des suspects encore recherchés, lui proposée par Kigali en mai 2006, mettant ainsi fin à sa poursuite. Voir le document de l'Agence d'Information Hirondelle diffusé sur Google, intitulé « **Kigali se dit prêt à assumer l'après-mandat du TPIR** ». L'ordonnance fondée sur une fausse accusation fabriquée par le régime rwandais n'a plus d'objet.

-A la sortie du rapport d'enquête du juge antiterroriste Jean Louis Bruguière à la fin de 2006, sur l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana, le gouvernement rwandais a prétendu que le Général Aloys Ntiwiragabo était derrière cet événement, alors qu'il n'en était rien.

Dans sa réaction contre ledit rapport datée le 19 janvier 2007 le gouvernement rwandais a sorti une nouvelle fausse accusation contre lui, selon laquelle l'intéressé « *a financé les forces génocidaires* », dans le but de décrédibiliser son témoignage. Pourtant non seulement il n'a jamais eu l'intention d'encourager les criminels, mais aussi il n'avait aucun contact avec les miliciens et il n'avait pas d'argent pour les financer.

-En novembre 2007 Kigali a fabriqué de nouvelles fausses accusations et les a confiées aux prisonniers conditionnés, M Grégoire Nyirimanzi, ancien Conseiller de Secteur Nyakabanda à Kigali et Mme Valérie Bemeriki, ancienne journaliste à la RTL, pour en faire la déclaration. Elles ont été enregistrées et publiées en décembre 2007 par African Rights, se disant organisation de défense des droits de l'homme, mais qui est en réalité le relais de la Directorate of the Military Intelligence (DMI) du FPR. Le rapport d'African Rights est diffusé sur Google. Ces fausses accusations sont notamment :

Participation aux réunions de planification et de conduite des massacres à la Préfecture de la Ville de Kigali (PVK), en compagnie du Général de Brigade Gratien Kabiligi; supervision des massacres à Kigali avec le Général de Brigade Gratien Kabiligi; ordres donnés aux conseillers de secteurs d'organiser les massacres dans leurs secteurs respectifs; instructions à la RTL de diffuser des messages incendiaires; autorisation aux chefs des miliciens de conduire les victimes à la brigade de gendarmerie de Nyamirambo pour les tuer et commettre des viols, etc... Or Aloys Ntiwiragabo et Gratien Kabiligi n'ont jamais été à la PVK. Aloys Ntiwiragabo n'a jamais rencontré le Préfet de la PVK, ni aucun Conseiller et les prisonniers en question durant la tragédie Rwandaise, ni les chefs de milices, ni contacté la brigade Nyamirambo. Par ailleurs, il était tellement connu à Kigali que le régime actuel rwandais n'aurait pas dû mettre 13 ans pour l'incriminer en utilisant 2 prisonniers conditionnés. Il aurait été plutôt dénoncé de bonne heure par des dizaines ou des centaines de témoins et le Bureau des enquêteurs du TPIR basé à Kigali se serait saisi de l'affaire dès le lancement des enquêtes en 1996 au lieu d'inventer une fausse mission à Cyangugu. Par ailleurs le TPIR ayant renoncé à la poursuite de l'intéressé en 2006, Kigali l'a contourné et a confié à African Rights l'enregistrement et la publication des mensonges suggérés aux prisonniers conditionnés 13 ans plus tard!

-Au début de l'an 2010 Kigali a mis le nom du Général Aloys Ntiwiragabo sur une liste de 40 personnes accusées d'avoir tenu une réunion à Kibihékane (Rambura) et dirigé des massacres de Tutsi et le pillage de leurs vaches au Nord-Ouest du Rwanda (ancienne Commune de

Gaseke) les 7 et 8 avril 1994. Pourtant l'intéressé était encore à Yaoundé au Cameroun ces jours là, tel que mentionné plus haut!

-A l'été ou automne 2011, Valérie Bemeriki, déjà condamnée à vie, aurait été conduite à Arusha pour renchérir ses fausses accusations, ajoutant que non seulement le Général Aloys Ntiwiragabo lui donnait des messages incendiaires à diffuser, mais qu'il dirigeait des réunions également. Elle aurait cité des noms d'autres personnes qui sont dans le collimateur de Kigali comme ayant participé à ces réunions, alors que lesdites personnes ne pouvaient pas être à Kigali.

***D'autres machinations ou fausses informations**

-Vers la fin de l'année 2002 Paul Kagame a personnellement dit, dans une interview qu'il a accordée à la journaliste Collette Braeckman du Quotidien belge Le Soir, que le Général Aloys se trouvait à Lubumbashi en RDC en train de tenir des réunions, de comploter et de préparer la guerre, alors qu'il avait quitté la RDC le 11 juillet 2002.

-En 2005 Kigali a mis son nom sur la liste du Leadership de l'opposition rwandaise qu'il a transmise au Conseil de Sécurité des Nations Unies l'accusant d'empêcher les réfugiés rwandais se trouvant en RDC de rentrer au Rwanda. Pourtant le Général Aloys Ntiwiragabo n'avait aucune possibilité d'entrer en contact avec ces réfugiés.

-Selon le rapport des renseignements militaires rwandais d'août 2005, Kigali disait que le Général Aloys Ntiwiragabo se trouvait en Suisse.

-En 2006 Kigali disait que l'intéressé a participé à une réunion de l'opposition rwandaise à Kampala, en compagnie du Dr Ignace Murwanashyaka.

-En décembre 2007, Kigali a fait publier par African Rights que l'intéressé faisait la navette entre le Congo Brazzaville, le Cameroun et la France.

-En décembre 2008, Kigali a fait publier par African Rights qu'Aloys avait quitté le Soudan et qu'il se trouvait dans un autre pays arabe dont il n'a pas cité le nom.

Pourtant, pour tout cela, l'intéressé n'était jamais sorti du pays qui l'avait accueilli depuis août 2002 jusqu'en mai 2011.

-D'autres fausses informations ont été relayées et diffusées par ICG sur Google. Il s'agit notamment des réunions avec le Président Laurent Désiré Kabila à Lubumbashi et d'autres fausses activités en RDC. ICG a même tenté d'impliquer Aloys Ntiwiragabo dans le massacre des touristes, dont des américains, qui a été commis dans le Parc de Bwindi (entre l'Ouganda et la RDC) le 1 mars 1999, en le juxtaposant avec le Général Paul Rwarakabije, alors commandant autonome de l'Armée de Libération du Rwanda (ALIR), à laquelle on impute le crime. ICG confondait sciemment ALIR et les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) qui venaient d'être lancées le 15 février 1999 alors qu'elles n'avaient pas de liaison avec ALIR. Paradoxalement Paul Rwarakabije n'a jamais été interpellé au sujet de ce crime depuis sa reddition au FPR en novembre 2003. Mais ICG n'a rien dit !

ICG qui se demandait pourquoi le TPIR n'a pas établi un acte d'accusation contre le Général Aloys Ntiwiragabo devrait trouver la réponse dans le retrait de son nom de la liste des

suspects du TPIR encore recherchés, comprendre que l'intéressé est simplement victime de la délation et qu'ICG a lui-même été abusé par des fausses informations lui fournies par Kigali.

Assassinat des parents et des proches parents du Général Aloys Ntiwiragabo

Le FFPR a assassiné 17 membres de sa famille en commençant par ses parents (père 90 ans et mère 85 ans). En plus du poids de leur âge ils étaient très malades. Le peloton d'exécution les a retirés de leur lit en plein midi le 15 juillet 1994, les a tués, crânes fracassés et thorax brisés au moyen des pics, puis éventrés, cœur et foie amputés et probablement mangés par les assassins par superstition, pense la population. Ensuite le peloton d'exécution a installé une position sur les lieux et a exposé les corps pendant environ une semaine en signe d'humiliation, en empêchant la population de les enterrer. Ceci étant la preuve que l'assassinat de ses parents était une mission commandée, exécutée par le premier peloton du FPR qui est arrivé à Hindiro, secteur natal du Général Aloys Ntiwiragabo. Trois (3) cousins ont été tués le même jour. Puis le FPR a tué 12 autres membres de sa famille chaque fois qu'il les identifiait jusqu'en 1998. L'un de ses beaux-frères a été enterré la partie inférieure et brûlé vif à l'essence la partie supérieure.

Conclusion

Le Général-Major Aloys Ntiwiragabo n'a aucune part de responsabilité dans la tragédie rwandaise d'avril à juillet 1994. Il n'a attenté à personne, n'a donné l'ordre de tuer personne, n'a pas encouragé ni soutenu les massacres ou les autres crimes. Il n'avait ni l'autorité, ni la responsabilité administrative ou politique, ni le maintien et le rétablissement de l'ordre public dans ses attributions. Il n'avait pas de relations avec les autorités politiques et administratives, ni avec les organisations de jeunesse ou les milices, ni avec les médias. Il n'avait pas l'autorité administrative sur les troupes et n'allait pas sur le terrain avec elles. Il s'est honnêtement occupé de sa mission de responsable des renseignements militaires en temps de guerre : Suivi de la situation tactique et réadaptation des plans de manœuvres.

Les informations attentatoires diffusées sur Google à son sujet ne sont que diffamation. C'est la stratégie de Kigali ayant pour but de le déstabiliser, le diaboliser, le discréditer, le museler et le neutraliser, car témoin gênant ! En effet, de par les renseignements à sa disposition, il sait à 100% que c'est Paul Kagame qui est responsable de la tragédie rwandaise d'avril 1994.

Fait le 7 avril 2013